

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2025

numéro
BC_250911_01

L'an deux mille-vingt cinq, le onze septembre,
Le Bureau communautaire, dûment convoqué le cinq septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	15
présents	12
exprimés	13
vote	
pour	13
contre	0
abstention	0

Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Jean-Marc SAUVIER, Fadilha BENAMMAR KOLY, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Daniel VALETTE.

Absente avec pouvoir :

Gaëlle LEVEQUE à Jean-Luc REQUI.

Absents :

David BOSC, Bernard JAHNICH.

OBJET :	Avenant n°1 au lot n°2 schéma directeur assainissement des eaux usées du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
----------------	--

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

VU la délibération n°BC_240411_09 du Bureau communautaire du 11 avril 2024 relative à l'attribution des lots n°1 et n°2 du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer des prix nouveaux à la phase 2 du Détail Quantitatif Estimatif (DQE), valant Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot n°2 du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées, afin de faire face à des difficultés spécifiques d'interventions sur le chantier,

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : CONCLUT** l'avenant n°1 au lot n°2 schéma directeur assainissement des eaux usées du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées avec le groupement solidaire Cereg Ingénierie SAS, mandataire, Entech Ingénieurs Conseils et Oteis, afin d'intégrer des prix nouveaux à la phase 2 du DQE, valant BPU,

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les linéaires de passages caméra et de curage préalablement prévus au marché initial seront réduits, soit les lignes 2.5.1, 2.5.2 et 2.5.3 du DQE, valant BPU,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que le montant global prévu au marché initial reste inchangé car les linéaires réduits compensent l'ajout des prix nouveaux,

- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
I 34-200017341-20250911-lmc120970-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/09/25
Date de publication : 17/09/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le onze septembre deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Prendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de communes Lodévois et Larzac,
Service intercommunal des eaux du Lodévois et Larzac
1 Place Francis Morand 34700 Lodève Tél : 04 11 95 04 11

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement Cereg Ingénierie / Entech / OTEIS

Mandataire du groupement du Lot 2 – Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées :
SAS Cereg Ingénierie
399 rue Georges Séguy – 34080 MONTPELLIER
SIRET 492 706 338 00034 - RC Montpellier 492706338 - Code APE7112B - TVA FR 46 492 706 338
Tel : 04 67 41 69 80 - mail : montpellier@cereg.com

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Etude patrimoniale et prospective Assainissement des eaux usées
Diagnostic des réseaux EU
Programme de travaux et Zonages EU

Lot 2 : Schéma Directeur d'Assainissement Eaux Usées

■ Date de la notification du marché public : 14/05/2024

■ Durée d'exécution du marché public : 22 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 598 876.00
- Montant TTC : 718 651.20

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Création de prix nouveau en lien avec les prestations de passages caméra et d'hydrocurage des réseaux. Ces prix nouveaux sont ajoutés à la PHASE 2 du Détail Quantitatif et Estimatif, valant BPU, comme suit :

Ligne 2.5.5 : Mise à disposition d'une demi-journée de curage 472.00 € HT

Ligne 2.5.6 : Mise à disposition d'une journée de curage 998.00 € HT

Ligne 2.5.7 : Mise à disposition d'une demi-journée de caméra 450.00 € HT

Ligne 2.5.8 : Mise à disposition d'une journée de caméra 850.00 € HT

Ligne 2.5.9 : Plus-value pour rajout de sonde émettrice 1.00 € HT le mètre linéaire (ml)

Les linéaires de passages caméra et de curage préalablement prévus au Marché initial seront réduits, soit les lignes 2.5.1, 2.5.2 et 2.5.3.

L'ajout de prix nouveaux est nécessaire pour faire face à des difficultés spécifiques d'interventions sur le chantier, Le montant global prévu au marché n'est pas impacté. Les linéaires réduits compensent l'ajout des prix nouveaux.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Le montant global du Marché sera inchangé : pas d'incidence.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ROCHE Maxime Directeur Cereg Ingénierie Mandataire du groupement	Montpellier Le 18/07/2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)